

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT  
-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 16 AOUT 2021

N° 21-00849 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de trois (03) élèves Technologistes Biomédicaux, session 2021.

Ce sont :

TECHNOLOGISTES BIOMÉDICAUX

#### ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	KABORE WENDSOUGRINOMA DENIS	307428N	2123_1116_2176_9196	09/03/92
2°	PEDEHOMBGA ALI	280414A	2610_8123_0675_3890	22/03/86
3°	NEBIE NABONSWINDÉ NARCISSE	282515R	2610_3085_4980_0429	26/11/91
4°	GUINGUERE IBRAHIM	283231H	2610_2978_8524_6983	14/03/88

Arrêté la présente liste à 4 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (MS).

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon